

## Compte-rendu du Conseil d'Administration du CCAS du 17 octobre 2016

**Date de convocation :**

4 octobre 2016

L'an deux mille seize, le 17 octobre 2016 à 19h30, le Conseil d'Administration légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Mr Sylvain LAMBERT.

**Etaient présents :** M. Sylvain LAMBERT, MMES Martine MERELLE, Christine CHTCHTIGROVSKY, Josiane MAILLEBOUIS, Sandrine BUISSON, Aurélie GRAND

**Nombre de Conseillers**

En exercice : 11

Présents : 6

Votants : 9

**Absentes représentées :** MME Monique MARY représentée par MME Aurélie GRAND, MME Estelle PRUVOST, représentée par MME Martine MERELLE, MME Yasmina BEGHADI, représentée par MME Christine CHTCHTIGROVSKY

**Absentes :** MMES Corinne DAVERDIN, Sandrine MOREIRA DA CRUZ

Secrétaire de séance : MME Martine MERELLE

La séance débute à 19h40

MME Martine MERELLE est désignée secrétaire de séance

### 1/ Approbation du PV du Conseil d'Administration du 08 juillet 2016

M. le Président fait la lecture du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 08 juillet 2016. Il demande s'il y a des commentaires sur le PV. Il n'y a ni opposition, ni abstention. Le PV est voté à l'unanimité.

### 2/ Aide ECOPACK

M. le Président explique que le dispositif « ECOPACK » est mis à disposition des communes par CNERGIE pour venir en aide aux foyers à revenus très modestes. Il consiste en un lot de 5 ampoules à LED représentant une valeur de 35 € ; ces lots sont gratuits. Ils permettent de diminuer de 60 € la consommation des ménages en électricité par an, d'éviter l'achat de remplacement par les ménages car les ampoules ont une durée de vie de 17 ans, et de réduire les déchets.

M. le Président demande si la commune a signé une convention avec CNERGIE, dans la mesure où il faut signer un avenant pour bénéficier de cette offre. Il demande à ce que le secrétariat se renseigne.

**4/ Dossiers de demandes d'aides****- MME X– cantine et étude pour ses trois enfants**

M. le président explique qu'après rendez-vous avec cette personne et explications sur sa situation, il est maintenant possible de traiter le dossier.

Il présente la situation familiale de MME X (1 compagnon et 3 enfants scolarisés) ; MME X est en formation en alternance dans les métiers de bouche. Elle est actuellement sous contrat aux Terrasses à Clairefontaine. Son compagnon est inscrit à Pôle Emploi.

Ils sont candidats à l'aide octroyée par le Carrefour des Solidarités.

Leur reste à vivre est de 5.88 €, ce qui leur donne droit à une aide de 85 % de la part du CCAS pour la cantine et l'étude de leurs enfants. Il précise que cette aide concerne le 1<sup>er</sup> trimestre scolaire, soit du 2 septembre au 16 décembre 2016. M. le président lit le projet de délibération et demande s'il y a des commentaires au sujet de celle-ci. Il n'y a ni opposition, ni abstention. La délibération est votée à l'unanimité.

**- MME Y– Cantine et étude pour sa fille**

M. le président fait lecture des revenus et charges du foyer. Il indique que le reste à vivre donne droit au foyer à une aide de 50 %. Cette aide concernera le dernier trimestre de l'année scolaire 2015/2016 et le 1<sup>er</sup> trimestre 2016/2017. Il fait lecture du projet de délibération et demande s'il y a des commentaires. Il n'y a ni opposition ni abstention. La délibération est votée à l'unanimité.

**- MME Z**

MME Z a déposé un dossier dans la boîte aux lettres de la mairie, mais sans courrier de demande ; Le dossier est incomplet. Le CCAS ne peut y donner suite.

**5/ Repas des Aînés du 3 décembre 2016**

M. le président dit que cela fait 3 ans que le CCAS organise le repas des Aînés à l'Auberge de l'Ecureuil à St Arnoult, et que l'an passé, la prestation n'a pas fait l'unanimité au niveau du plat principal, et que le lieu n'était pas privatisé pour cette occasion.

M. le président veut « ré internaliser » l'évènement sur la commune. Le restaurant du Golf ne répond pas aux critères du menu, les Restaurants « Le Brigandville » et « l'Escu de Rohan » sont trop petits pour accueillir une cinquantaine de personnes en même temps.

Il indique qu'il a rencontré le propriétaire des « Ecuries de Rochefort » ; celui-ci lui a proposé la mise à disposition gratuite de sa salle et la mise en relation avec ses prestataires pour le traiteur.

M. le président a trouvé la proposition sympathique. La seule condition étant de nettoyer la salle après le repas (MME CASSERT sera sollicitée pour le ménage).

M. le président s'est également rapproché du Conservatoire de la qui est d'accord pour faire intervenir quelques musiciens pour animer ce repas. Il a demandé à MME MERELLE de faire un reportage photo sur toutes les réalisations faites sur la commune depuis de début de mandat, et de passer ce diaporama avant ou pendant l'apéritif. Il pense qu'il faut rendre ce moment plus attractif, afin d'attirer plus de monde. M. le Président demande au secrétariat d'envoyer un courrier à toutes les personnes du fichier CCAS afin de recueillir plus d'inscriptions cette année.

M. le président termine en disant que MME MARY va déménager et ne fera plus partie du CCAS en tant que membre bénévole. Il ajoute qu'on peut faire un courrier à MME PAVARD car elle souhaitait faire partie du CCAS.

La séance est levée à 21h00.

Liste des délibérations prises lors de la séance du lundi 17 octobre 2016 :

DCadm 2016/08 Aide pour la cantine et l'étude des enfants de MME X et M. XX pour la période du 2 au 16 décembre inclus.

DCadm 2016/09 Aide pour la cantine et l'étude pour la fille de MME Y

Le président du CCAS

M. Sylvain LAMBERT

